

Québec 

Canada 



**ACBQ**

Code de conduite  
et d'éthique

*A L'INTENTION DES*

***ATHLÈTES, ENTRAÎNEURS, OFFICIELS,  
ADMINISTRATEURS ET PARENTS***

**DÉCEMBRE 2007**





## INTRODUCTION

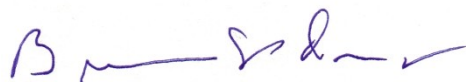
Bonjour aux membres

Chaque membre a le droit au respect de son intégrité et à sa dignité. L'an dernier il est arrivé trop souvent pour différentes raisons que des membres ont été disqualifiés auprès d'autres membres et par le fait même ces situations ont eu un impact sur le développement de notre sport. Dans la plupart des cas ce sont les personnes impliquées qui ont écopé de ses situations. Le manque de respect et l'atteinte des personnes sont à proscrire, peu importe les raisons. Dans un monde de respect il est toujours possible de passer ses messages dans le respect des personnes.

Pour réaliser avec succès le mandat de l'ACBQ, toutes les personnes qui s'intéressent à ce sport (notamment les athlètes et les parents, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs) doivent avoir une vision commune et la même compréhension de leurs rôles respectifs afin d'établir et de maintenir un milieu d'apprentissage positif. Cependant, ce sont les actions de chaque personne qui, en définitive, contribuent à créer un milieu propice à l'apprentissage ou, au contraire, à le détruire.

Compte tenu de la situation, le Conseil d'administration de l'ACBQ avait avisé les Clubs lors du dernier AGA en mai dernier de la mise en place d'un code d'éthique. L'application du code d'éthique s'inscrit également dans la volonté du bureau des sports du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport que chaque fédération sportive adopte et met en place un code de conduite. Ce code de conduite fut présenté et adopté par le Conseil d'administration et par les Présidents des Clubs l'automne dernier.

En espérant que l'ensemble des membres sera l'artisan de la mise en place de cette pratique et que nous n'aurons pu à vivre certaines situations déplorables qui ont été vécu l'an dernier.



Bruno St-Onge  
Président de l'ACBQ



**Respect des individus - Rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé ou la sécurité, physique ou mental, d'un être humain**

**Respect des règlements - Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition ou de la sélection**

## CODE DE CONDUITE DES ATHLÈTES

Les athlètes de biathlon du Québec, doivent agir toujours selon des standards élevés et projetez une image positive de leur discipline; ainsi vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les autres athlètes,
2. Ne pas critiquer publiquement vos collègues ou tout membre de l'organisation,
3. Respecter les consignes des entraîneurs,
4. Respecter les consignes et décisions des officiels et/ou des administrateurs
5. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
6. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
7. Communiquer à votre entraîneur tout élément qui puisse influencer votre entraînement et votre performance (blessures, conditions personnelles, etc.),
8. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements en vigueur,
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent,
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire,

4. Faire une sélection judicieuse de vos méthodes d'entraînement, éviter les sports extrêmes à fort risque de blessure,
5. Toujours utiliser le matériel de protection requis,
6. Agir avec discrétion et discernement avec votre carabine, ne pas l'exposer inutilement ou la laisser sans surveillance dans des endroits publics,
7. Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool pouvant nuire à votre performance en compétition ou en entraînement,
8. Lors des camps d'entraînement, des courses ou toute activité encadrée, toute relation intime ou de nature sexuelle sont interdites,
9. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu.
10. Pour les athlètes identifiés de l'équipe du Québec, respecter les critères et règles de l'équipe.

## **Compétence**

1. Connaître les règlements du biathlon,
2. Avoir complété les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu,
3. Toujours chercher à s'améliorer, accepter les critiques constructives,
4. Maîtriser toute l'information qui m'est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus,
5. Partager vos connaissances afin de favoriser le développement de votre sport.

## **Autorité / Responsabilité**

1. Dans les camps d'entraînement et les courses, respecter les couvre-feux,
2. Être ponctuel, respecter les horaires établis,
3. Lors des courses où vous faites partie de l'équipe du Québec (athlètes sélectionnés et supportés) respecter les consignes de l'équipe de support

qui encadre l'équipe du Québec tel que le protocole de fartage établi, le port des vêtements officiels lors de cérémonies, etc.;

4. Respecter le matériel prêté et en assurer l'entretien,
5. Agir de façon autonome quant au rangement, l'entretien, l'utilisation adéquate de votre matériel et de celui d'autrui,
6. Compléter de façon assidue votre cahier d'athlète si demandé par votre entraîneur,
7. Agir de façon responsable avec votre matériel de façon à optimiser votre performance (ex : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine),
8. Effectuer votre préparation mentale, physique, technique et tactique de façon minutieuse

## CODE DE CONDUITE DES ENTRAÎNEURS

La relation entraîneur/athlète est une relation privilégiée. L'entraîneur joue un rôle crucial dans le développement personnel et sportif de ses athlètes. Vous devez comprendre l'inégalité qui existe dans cette relation et éviter d'en abuser. Vous devez accepter que votre intervention dans le cadre d'une organisation respecte les valeurs et objectifs de cette association. Votre comportement influence la façon dont l'athlète considère sa discipline sportive. Ce code de conduite a pour objet d'aider l'entraîneur à amener ses athlètes à devenir des êtres complets, confiants et productifs sur le plan humain. Les entraîneurs de biathlon du Québec ont les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques vers la performance plutôt que vers la personne.
3. Agir toujours selon des standards élevés et projetez une image positive de votre discipline et de votre rôle d'entraîneur; ainsi vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les athlètes et les autres membres de l'organisation,
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation,
3. Respecter les consignes et décisions des officiels et/ou des administrateurs,
4. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
5. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
6. Transmettre à vos athlètes et leurs parents toutes les informations importantes, entre autre s'assurer qu'ils connaissent les règles de base à



- respecter lors d'une compétition afin d'éviter de nuire à un athlète (pouvant aller jusqu'à leur disqualification),
7. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs,
  8. Communiquer et collaborer avec tout spécialiste de la profession médicale pour le diagnostic, le traitement et le suivi de tout problème de nature médicale ou psychologique,
  9. Traiter les compétiteurs et les officiels avec tout le respect qui leur est dû et inciter les athlètes à faire de même.

## **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements et sans chercher à favoriser votre athlète au détriment des autres,
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent,
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire et superviser vos athlètes dans ces tâches,
4. Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque vous prenez part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes,
5. Lors des camps d'entraînement, des courses ou toute activité encadrée où vous êtes en relation avec les athlètes, éviter toute relation intime ou de nature sexuelle,
6. Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées lors d'événements sportifs ou lorsque vous fêtez une victoire sur les lieux d'une épreuve,
7. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu,
8. Encourager les athlètes à respecter les règlements de leur discipline et à faire preuve d'esprit sportif.

## **Compétence**

1. Connaître les règlements du biathlon et les enseigner à vos athlètes,
2. Avoir complété les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu si requis,
3. Veillez à ce que vos activités soient adaptées à l'âge, au niveau d'expérience d'habileté et de condition physique des athlètes et inculquez-leur la notion d'un environnement sécuritaire,
4. Maîtriser toute l'information qui vous est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus,
5. Sachez reconnaître le moment où référer vos athlètes à un autre entraîneur ou spécialiste sportif,
6. Faites primer les objectifs de vos athlètes sur les vôtres,
7. Rechercher continuellement les moyens d'améliorer votre niveau de compétence et de connaissance professionnel et personnel,
8. Assurez-vous de parfaire vos connaissances scientifiques du sport et de baser votre planification d'entraînement sur ces principes et d'ajuster régulièrement votre planification de sorte d'optimiser le développement de chacun de vos athlètes,
9. Soyez conscient des pressions académiques que subissent les athlètes/étudiants et organisez vos entraînements de façon à favoriser le succès scolaire.

## **Autorité / Responsabilité**

1. Dans les camps d'entraînement et les courses, planifier vos activités de sorte que vous respectiez les couvre-feux, être ponctuel et respecter les horaires établis,
2. Lors des courses où vos athlètes font partie de l'équipe du Québec (athlètes sélectionnés et supportés), ne pas interférer dans le support donné à ceux-ci, (respect du protocole de fartage, des consignes données par l'équipe de support, etc.)

3. Assurer une supervision de vos athlètes quant au respect et l'entretien du matériel prêté,
4. Supporter vos athlètes et encouragez-les à agir de façon responsable avec leur matériel de façon à optimiser leur performance (ex : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine),
5. Collaborer avec tout le personnel entraîneur,
6. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur avec l'équipe du Québec, assurez-vous de bien connaître l'ampleur de vos engagements, d'exprimer clairement vos intentions et votre disponibilité,
7. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur avec l'équipe du Québec assurez-vous d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement,
8. Effectuer vos tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et ce pour l'ensemble des participants.

## CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS

Les officiels jouent un rôle crucial dans le développement de leur sport. Ceux-ci doivent réaliser les impacts de leur comportement et de leurs décisions sur les athlètes, entraîneurs, parents et tous les autres intervenants du sport. Ils doivent accepter que leurs interventions dans le cadre d'une organisation respectent les valeurs et objectifs de cette association. Leur comportement influence la façon dont les différents intervenants considèrent la discipline sportive. Ce code de conduite a pour objet d'aider les officiels de biathlon du Québec dans leur travail en fixant certaines balises quant à la conduite attendue. Les officiels ont, entre autre, les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques et les décisions vers la situation plutôt que vers la personne.
3. Agir toujours selon des standards élevés et projetez une image positive de leur discipline et du rôle d'officiel.

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les athlètes, entraîneurs et les autres membres de l'organisation,
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation,
3. Respecter les consignes et décisions des administrateurs,
4. Communiquer les insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
5. Orienter les critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
6. Transmettre toutes les informations importantes aux personnes concernées,
7. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs,

8. Traiter les compétiteurs et les entraîneurs avec tout le respect qui leur est dû et inciter les officiels sous votre responsabilité à agir de même
9. Être ouvert aux critiques.

## **Sécurité / Règles**

- 1- Toujours agir dans le respect des règlements et des règles de l'art et sans chercher à favoriser un athlète au détriment des autres, préserver l'intégrité de la compétition,
- 2- Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent, toujours s'assurer que les carabines sont manipulées, transportées et entreposées de façon sécuritaire et intervenir dans le cas de situations jugées dangereuses;
- 3- Faire preuve d'intégrité dans les rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d'intérêt potentiel,
- 4- Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque l'officiel prend part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes,
- 5- Lors d'une activité de biathlon avoir un comportement approprié;
- 6- Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées pendant des événements sportifs sur les lieux d'une épreuve,
- 7- Posséder tous les permis en lien avec la loi sur les armes à feu si requis,
- 8- Amener les athlètes et les entraîneurs à respecter les règlements de leur discipline, les éduquer au besoin.

## **Compétence**

1. Connaître les règlements du biathlon et les enseigner aux autres membres,
2. Remplir ses fonctions à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences,
3. Maîtriser toute l'information qui est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus,

4. Rechercher continuellement les moyens d'améliorer le niveau de compétence et de connaissance professionnel et personnel,
5. Être conscient de la pression que subissent les athlètes et entraîneurs lors de certaines courses et ajuster les interventions auprès d'eux en conséquence.

## **Autorité / Responsabilité**

1. S'assurer d'être ponctuel et de respecter les horaires établis,
2. Assurer une supervision des officiels juniors, transmettre ses connaissances, partager ses expériences, et donner des critiques constructives,
3. Collaborer avec tous les officiels,
4. Respecter les décisions prises par les officiels en autorité et par le jury et être loyale face à l'organisation,
5. Comme officiel s'assurer d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement,
6. Effectuer les tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées,
7. Faire primer les objectifs de votre sport sur les vôtres,
8. Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle,
9. Contribuer autant que possible au développement du sport et des officiels entre autre par l'organisation de formations, la participation à des comités, etc.

## CODE DE CONDUITE DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs jouent un rôle crucial dans le développement de leur sport. Ceux-ci doivent réaliser les impacts de leurs décisions sur les athlètes, entraîneurs, parents et tous les autres intervenants du sport. Ce code de conduite a pour objet d'aider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs du biathlon au Québec ont, entre autre, les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques et les décisions vers la situation plutôt que vers la personne.
3. Agir toujours selon des standards élevés et projetez une image positive de leur discipline.

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec tous les membres de l'organisation,
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation,
3. Communiquer les insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
4. Orienter les critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
5. Transmettre aux membres de l'organisation toutes les informations importantes,
6. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs,
7. Être solidaire des décisions prises par les différentes instances et loyale envers l'organisation,
8. Lors d'un départ ou d'une indisponibilité prolongée, s'assurer de transmettre à l'organisation toutes les informations et documents pertinents;
9. Être ouvert aux critiques.

## **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des décisions prises, des positions et orientations adoptées par les instances,
2. Faire preuve d'honnêteté, déclarer tout conflit d'intérêt potentiel et se retirer des décisions au besoin,
3. Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque l'administrateur prend part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes,
4. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, avoir un comportement approprié,
5. Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées pendant des événements sportifs sur les lieux d'une épreuve,

## **Compétence**

1. Connaître les règles qui régissent la fédération et s'assurer d'administrer la fédération dans le respect de celles-ci,
2. Remplir ses fonctions à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences,
3. Maîtriser toute l'information qui est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus,
4. Être conscient de l'impact de certaines décisions sur les athlètes et entraîneurs et prendre le temps de bien peser les avantages et inconvénients et analyser toutes les conséquences potentielles dans le processus de prise de décision,
5. Prendre des décisions dans l'intérêt de la fédération, du développement du sport et de l'ensemble de ses membres,



## **Autorité / Responsabilité**

1. S'assurer d'être ponctuel et de respecter les horaires établis,
2. Assurer une supervision du personnel et des bénévoles impliquées dans les dossiers dont l'administrateur est responsable ainsi que la coordination des différents intervenants pour une progression harmonieuse des projets,
3. Collaborer avec tous les intervenants,
4. Respecter les décisions prises par les instances et être loyale face à l'organisation et ses partenaires,
5. Comme administrateur agir de façon impartiale, équitable et avec discernement,
6. Effectuer les tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et dans le respect des délais établis ou dans le cas d'une incapacité à respecter les engagements, en aviser les instances,
7. Faire primer les objectifs du sport et de la fédération provinciale sur ceux de l'administrateur, ceux de son club d'origine ou de ses membres,
8. Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle,
9. Gérer les argents de la fédération avec rigueur en cherchant constamment à faire plus avec moins.

## CODE DE CONDUITE DES PARENTS

Les parents des athlètes de biathlon doivent agir selon des standards élevés et projeter une image positive de la discipline; ainsi vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les autres membres de l'organisation,
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation,
3. Respecter les consignes et décisions des entraîneurs, des officiels et/ou des administrateurs,
4. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice,
5. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées,
6. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements et sans chercher à favoriser votre enfant au détriment des autres,
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent,
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire,
4. Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque vous prenez part ou assistez à une activité de biathlon,
5. Lors des camps d'entraînement, des courses ou toute activité encadrée, avoir un comportement approprié,
6. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu.

## **Compétence**

1. Connaître la base des règlements du biathlon de sorte à ne pas porter involontairement préjudice à un athlète par vos agissements,
2. Avoir compléter les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu si requis,
3. Maîtriser toute l'information qui m'est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.

## **Autorité / Responsabilité**

1. Dans les camps d'entraînement et les courses, planifier vos activités de sorte que vos enfants puissent respecter les couvre-feux, être ponctuel et respecter les horaires établis,
2. Lors d'activités ne pas interférer dans le support donné aux athlètes (respect du protocole de fartage, des consignes données par leur entraîneur, etc.);
3. Assurer une supervision de votre enfant quant au respect et l'entretien du matériel prêté,
4. Supporter votre enfant et encouragez-le à agir de façon responsable avec son matériel de façon à optimiser sa performance (ex : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine),
5. Collaborer avec le personnel entraîneur,
6. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur ou comme officiel, assurez-vous de bien connaître l'ampleur de vos engagements, d'exprimer clairement vos intentions, votre disponibilité,
7. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur ou comme officiel assurez-vous d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement,
8. Effectuer vos tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et ce pour l'ensemble des participants.



Association des  
Clubs de biathlon  
du Québec

## Procédure de grief

**Objectif :** Cette procédure vise à clarifier les différentes étapes à franchir pour demander réparation si vous jugez avoir été traité injustement. En lien avec les codes de conduite adoptés par l'ACBQ, elle se veut aussi un moyen pour signaler des manquements à ces codes de conduite et amener l'analyse des situations problématiques ainsi que la mise en place de mesures correctives.

**Application :** Cette procédure s'adresse à tous les membres de l'association des clubs de biathlon du Québec (athlètes, officiels, entraîneurs, bénévoles, parents, ...). Le comité d'analyse des griefs de l'ACBQ étudiera les cas en lien avec les activités de la fédération et référera à l'entité responsable les autres cas.

### Étapes :

- 1- Faire la cueillette des faits en lien avec la problématique. Assurez-vous de vérifier les règles, critères et politiques de l'ACBQ en lien avec la situation.
- 2- Si les faits démontrent que vous n'avez pas été traité de façon équitable, adresser vos demandes et questions directement aux personnes concernées pour chercher à régler la situation avec celles-ci.
- 3- Si après la 2<sup>e</sup> étape, vous croyez toujours être traité injustement, adresser vos demandes à la personne qui supervise le travail de l'intervenant impliqué.
- 4- Si, suite à la 3<sup>e</sup> étape, vous croyez toujours être traité injustement, compléter le formulaire de grief que vous retrouvez sur le site WEB et l'acheminer par courriel au 1<sup>er</sup> VP de l'Association des clubs de biathlon du Québec ainsi que tous les documents pertinents. Celui-ci vous confirmera la réception du document. Il acheminera une copie du document au président et au VP technique. Voir le site WEB pour les coordonnées.
- 5- Le comité analysera la situation et vous donnera une réponse dans les 30 jours suivant votre demande. La réponse pourra être complète ou partielle selon la complexité de l'enquête à effectuer. Vous obtiendrez une réponse finale écrite à la fin du processus de traitement de votre grief.



Association des  
Clubs de biathlon  
du Québec

## Formulaire de grief

Date:	_____	Nom:	_____
		Courriel:	_____
Club:	_____	Adresse:	_____
			_____
		Téléphone	_____
			_____

### Description des faits en lien avec la situation

(décisions et/ou actions posées, critères et/ou politiques applicables, ...)

### Personnes impliquées et de quelle façon



Décision du comité

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_